

Masseurs-kinésithérapeutes : l'accessibilité aux praticiens s'améliore



© 2019 Les Echos Publishing

Pour mesurer l'accessibilité des professionnels de santé, la Drees calcule un indice d'APL (accessibilité potentielle localisée) qui repose sur l'estimation de plusieurs paramètres, comme la distance et l'activité du praticien (en équivalent temps plein (ETP) pour les masseurs-kinésithérapeutes). Selon l'étude, entre 2016 et 2017, cet indice d'accessibilité aux kinés a augmenté de 2,8 % grâce à une croissance des effectifs, notamment de ceux exerçant à titre libéral. Il correspond désormais à 103 ETP pour 100 000 habitants. Cette augmentation entraîne une baisse des inégalités de répartition géographique entre les communes les moins dotées et les mieux dotées.

Mais des différences subsistent tout de même. Les kinés sont ainsi inégalement répartis selon le type de commune : l'accessibilité diminue dans les couronnes rurales des grands pôles et les couronnes des moyens et petits pôles, ainsi que dans les communes isolées hors influence des pôles. Elle reste globalement meilleure dans les grands pôles urbains et le long du littoral.

Toujours selon l'étude, 7 habitants sur 10 bénéficient d'un bon accès à un professionnel de premier recours (médecin généraliste, infirmier ou masseur-kinésithérapeute), mais 4,5

% rencontrent toujours des difficultés d'accès à ces professions...

Pour consulter l'étude :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

© 2019 Les Echos Publishing